

COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LET TENUE À CLERMONT LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2016 À 16 H 30

Sont présents :

Messieurs Pierre Boudreault
Jean-Pierre Gagnon
Sylvain Rousseau
Antoine Suzor-Fortier
Michel Boulianne

Est également présente : M^e Marie-Ève Belley

Est absente : Madame Lucie Forgues

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité présents à la rencontre. L'ordre du jour est proposé à M. Antoine Suzor-Fortier et adopté à l'unanimité sans modification, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

2. COMPOSITION DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LET

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du LET de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2016 est composé des personnes suivantes :

- Mme Lucie Forgues de Saumon Rivière-Malbaie, pour un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique (LET);
- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont, pour la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée, pour la communauté métropolitaine et la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;

- M. Sylvain Rousseau, pour les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour la personne que désigne l'exploitant pour le représenter.

Monsieur Boulianne explique que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du LET. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du LET s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du LET.

3. RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ, ENGAGEMENT ET MODE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Boulianne expose les rôles du comité suivants :

- Consulter l'information disponible sur le LET et sur son fonctionnement;
- Prendre connaissance des études, des dossiers et des rapports de suivi environnemental pour exprimer leurs avis sur les impacts possibles du LET;
- Exprimer des opinions ou recommandations sur les opérations du LET et les possibilités d'améliorations;
- Vulgariser et transmettre les renseignements pertinents obtenus auprès de leurs concitoyens et représentants d'organismes du milieu.

Monsieur Boulianne expose ensuite l'engagement de la MRC :

Dans la perspective d'assurer le bon fonctionnement du comité, la MRC de Charlevoix-Est s'engage à :

- Rendre disponible aux membres du comité de vigilance les renseignements sur les activités du LET et ses impacts, particulièrement en regard de la nature et de la quantité des matières résiduelles admises pour enfouissement, les opérations d'exploitation, les mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement et le voisinage, les rapports d'analyse (lixiviat, sol, etc.) relatifs au suivi, les rapports annuels, de même que les plaintes ou commentaires émis par un citoyen ou un groupe issu de la collectivité;
- Informer le comité de tout projet de modification quant à l'exploitation et la gestion du LET;
- Consulter les membres du comité sur les initiatives visant à modifier les installations ou sur des décisions importantes à prendre;
- Rendre accessible (à la demande des membres du comité), pendant les heures d'ouverture du LET, l'accès aux installations et équipements s'y trouvant pour une visite des lieux;
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement de ce comité en outre, les frais inhérents au local requis pour la tenue des réunions et aux ressources matérielles nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions;
- Rendre possible la tenue des réunions du comité.

Monsieur Boulianne décrit le mode de fonctionnement du comité dans les termes suivants :

Les règles suivantes définissent les modalités d'accès aux informations, de déroulement des rencontres, ainsi que les activités de communication ou moyens techniques accessibles aux membres. Souples, les membres en prennent connaissance dès le démarrage du comité et, si nécessaire, procèdent à des précisions ou leur adaptation :

- Le mode de fonctionnement privilégié par les membres du comité est par consensus. Si nécessaire, il peut y avoir vote sur des points de discussion et décisions;
- La portée du rôle du comité est consultative, soit d'apporter des recommandations;
- Le comité de vigilance est doté d'un président représentant l'exploitant;
- Toute communication avec les médias doit être autorisée par le président;
- Le président est responsable :
 - d'approuver les ordres du jour des rencontres et les communications publiques;
 - d'animer et de veiller au bon déroulement des rencontres.
- Le comité pourra également établir des modalités concernant le bon déroulement des rencontres et émettre des règles relativement à la confidentialité de certaines informations;

- Il est également entendu que l'exploitant est responsable de prendre les notes et de rédiger le compte rendu des rencontres. Il s'occupe aussi de convoquer les membres aux rencontres et de coordonner les actions découlant des décisions prises lors des réunions;
- Des documents techniques, vulgarisés et courts servent comme base de discussions pour les échanges.

4. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET CHOIX D'UN(E) SECRÉTAIRE

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité le président et le secrétaire du comité. M^e Marie-Ève Belley agira à titre de collaboratrice de M. Boulianne, notamment aux fins de rédaction.

5. HISTORIQUE DU LET

Les membres du comité renoncent à la lecture de l'historique du LET, car ces derniers siègent déjà tous depuis un certain moment au sein du comité. Monsieur Boulianne laisse tout de même aux membres du comité la possibilité d'intervenir à tout moment relativement à ce sujet.

6. RAPPORT ANNUEL, SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Monsieur Boulianne présente les résultats des suivis environnementaux du traitement du lixiviât et de la surveillance environnementale du LET. Monsieur Boulianne rappelle aux membres du comité qu'un suivi doit être effectué à chaque semaine par la MRC pour être en mesure de produire ce rapport annuel, conformément aux normes de rejet du MDDELCC. Ce rapport doit être produit et remis au MDDELCC afin de démontrer que le LET est conforme. Monsieur Boulianne précise que son équipe est également très rigoureuse en ce qui a trait à la procédure d'échantillonnage à respecter pour éviter la contamination.

Comme le résultat des tests le démontre, les rejets de lixiviât traité respectent les normes requises par le ministère.

À la suite de la présentation, M. Sylvain Rousseau questionne M. Boulianne au sujet des résultats d'analyse, à savoir qu'est que le DB05¹? Monsieur Boulianne explique qu'il représente l'activité biologique dans le lixiviât sur une durée de 5 jours. En effet, les bactéries dans le lixiviât demandent de l'oxygène. Nous devons donc mesurer la quantité de bactéries avant d'amorcer le processus de traitement. Les résultats démontrent une DBO5 faible dans le lixiviât, donc les résultats sont excellents.

¹ Demande biologique en oxygène sur 5 jours

Monsieur Gagnon demande si les résultats représentent tout le site ou uniquement le LET. Monsieur Boulianne rappelle que l'ancienne partie comportait deux phases. Maintenant, un peu de lixiviat provient du lieu d'enfouissement sanitaire (LES), mais étant donné que le LES a été recouvert en entier, les résultats sont très bons. Également en raison des travaux, la quantité ira en diminuant. L'idée est de fermer la station de traitement du LET.

Monsieur Rousseau demande si les résultats du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) sont également excellents. Monsieur Boulianne répond par l'affirmative en mentionnant toutefois que les normes ne sont pas les mêmes que pour le Lieu d'enfouissement sanitaire (LES).

De plus, monsieur Rousseau demande si les travaux sont terminés, en raison de l'impact négatif des camions dans le secteur au courant de l'été. Monsieur Boulianne confirme que la dernière phase de travaux au LES est dorénavant terminée, donc oui. Monsieur Gagnon ajoute en guise d'explication qu'à chaque fois où une cellule est fermée, le conseil des maires prend la décision de faire le recouvrement final de ladite cellule.

En octobre, suivant les résultats des tests, pour le phénol et l'azote ammoniacal, nous avons cessé le traitement du lixiviat pour la saison.

Monsieur Rousseau se questionne à savoir si la station de traitement est fermée l'hiver. Oui, confirme monsieur Boudreault, car « les tuyaux gèlent ».

Relativement à la nappe phréatique, les rejets pour le fer et le manganèse dépassent les normes. Monsieur Boulianne explique que ces normes sont toujours supérieures, mais cela est indiqué dans le rapport au MDDELCC. Trois tests sont effectués tout au long de l'année à l'aide de piézomètres, mais les dépassements des normes du fer et du manganèse ne sont pas anormaux étant donné qu'ils sont présents à l'état naturel dans la roche en place.

Par la suite, monsieur Boulianne confirme également qu'un suivi environnemental est également effectué pour s'assurer que le méthane ne s'échappe pas du LET par le sol, contrairement au gaz du LES, qui lui peut voyager. Comme le démontrent les résultats, le LET est un site très étanche, nous ne retrouvons d'ailleurs aucun biogaz au sol.

7. STATISTIQUES SUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

Monsieur Boulianne présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET.

En 2015 : 11 500 tonnes métriques ont été enfouies

En 2016 : 2 500 tonnes seront dérivées à Québec dans un centre de tri dédié au traitement des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

À ce sujet, M. Boulianne fait un bref historique relativement à la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) :

La MRC a procédé à l'automne 2015 à la construction d'une plateforme de transbordement pour la gestion des résidus de CRD. Cette plateforme étanche est branchée à la station de traitement du lixiviat. « Cette plateforme est un bon investissement pour les citoyens et les entrepreneurs de la MRC ».

De plus, monsieur Boulianne confirme que les discussions sont en cours relativement à la possibilité pour la MRC d'aller de l'avant vers la troisième voie (collecte des matières organiques), et ce, dès 2018.

Relativement à la capacité d'une cellule, monsieur Boulianne confirme qu'il faut environ 2 ans pour remplir une cellule complètement (cellules 1 à 4½, durée 7 ans). Monsieur Boudreault ajoute « qu'en ayant une plateforme de transbordement des résidus de CRD, il y a de moins en moins de ces résidus dans les cellules, ce qui prend moins de place, et par le fait même, cette plateforme permet de "rentabiliser" une cellule ». Pour le futur, M. Boulianne complète en déclarant que le bois créosoté et le bois traité seront incessamment également déviés de l'enfouissement.

De plus, M. Boulianne confirme que l'utilisation des équipements est optimisée par la présence de la plateforme, notamment en ce qui a trait au compacteur et la chargeuse.

8. **ACTIVITÉS EN 2015-2016**

- Mise en place de la dernière phase d'un recouvrement final sur le lieu d'enfouissement sanitaire durant l'été 2016;
- La MRC a procédé, à l'automne 2015, à la phase 1 de la mise en place d'un nouveau recouvrement final sur le LES;
- Nous avons reçu 375,68 tonnes métriques de sols contaminés ayant les caractéristiques pour servir de recouvrement journalier des déchets conformément aux règlementations de la MRC et du MDDELCC;
- Une méthode de diminution des odeurs du LET est en place depuis le printemps 2014. Un suivi des odeurs est réalisé auprès des résidents à proximité du LET. Durant les travaux de recouvrement de 2015, nous avons eu des signalements d'odeur. Nous poursuivons toutefois nos efforts de réduction des odeurs et le suivi auprès des résidents;

- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eau brute, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport. Ainsi, nous avons échantillonné le puits de biogaz PB-5. Toutefois, nous savons que la proximité du lieu d'enfouissement sanitaire ferait en sorte que des gaz provenant de ce site seraient détectés dans ce puits. Ceux-ci sont presque assurément sans lien avec le LET;
- Les tests de cyanures du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ne permettaient pas le rejet de lixiviat de la station du LES pendant une période assez prolongée. Toutefois, puisque le niveau du bassin d'accumulation de la station de traitement du LET était très bas durant le mois de juillet 2015, la MRC a procédé au traitement, dans la station de traitement du LET, de lixiviat provenant du LES. Deux périodes de transferts de lixiviat ont eu lieu, soit du 24 juillet au 5 août un transfert d'environ 2 951 m³ et du 3 septembre au 20 octobre des transferts totalisant environ 2 892 m³;
- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments;
- La MRC a utilisé, lorsque les conditions météo le permettaient, des toiles Écosol pour le recouvrement journalier des déchets;
- La vérification de l'étanchéité des conduites a été réalisée en décembre 2015 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des conduites;
- Les relevés GPS des cellules d'enfouissement ont été réalisés le 25 novembre 2015 par la firme Géo-Civil;
- Construction d'une plateforme de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en 2015;
- Mise en place de la dernière phase d'un recouvrement final sur le lieu d'enfouissement sanitaire durant l'été 2016.

Monsieur Boulianne explique les maintenant, les sols contaminés sont acceptés uniquement pour le territoire compris dans la MRC de Charlevoix-Est.

Quant à la question de l'odeur traitée lors de la rencontre du comité en 2015, monsieur Boulianne confirme qu'aucun signalement n'a été effectué par les citoyens du secteur pour l'an 2016. « Même s'il est pratiquement impossible d'obtenir aucune odeur dans une année, le secteur du LET est toutefois favorable, en raison de la faible densité de population. ».

Monsieur Boulianne mentionne le succès de l'activité de plantation d'arbres qui a eu lieu le 25 octobre 2016 au LET. Cette journée a été un bel accord avec les partenaires régionaux. Monsieur Suzor-Fortier confirme que ce fût une belle activité pour la Réserve de la biosphère de Charlevoix. « Il faut sensibiliser les gens à aller voir le LET, c'est un bel endroit, bien organisé ».

Comme idée, monsieur Boulianne mentionne qu'il souhaiterait diffuser des images du LET, du LES et des écocentres. Il aimerait faire un montage pour sensibiliser la population pour ainsi prendre en main notre gestion des matières résiduelles. À cet égard, monsieur Rousseau amène l'idée de faire une journée porte ouverte à la population. Une plantation d'arbres pourrait être effectuée, tout en ayant en tête l'aspect « sécuritaire » lié à l'activité. Il faut également faire de la sensibilisation avec la population, notamment quant à l'approche « d'optimiser les déchets et en mettre moins dans les poubelles ».

9. PROJETS FUTURS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE :

Monsieur Boulianne présente quelques projets qui seront réalisés au cours de l'année 2016.

- Mise en place de la dernière phase d'un recouvrement final sur le lieu d'enfouissement sanitaire durant l'été 2016;
- La MRC procédera, à l'automne 2016, au recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 6 de la phase 2 du LET. Rappelons que le LET comprend trois phases de 3 cellules pour un total de 9 cellules.

10. PROCHAINE RÉUNION

Sur recommandations des membres du comité, M. Boulianne confirme que la prochaine réunion aura lieu en **mai 2017**.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rousseau relance l'idée de favoriser le réemploi des articles en bon état comme cela se fait à l'écocentre de Saint-Urbain. Monsieur Boulianne déclare que le remploi est effectué à l'écocentre de Clermont. De plus, les nouveaux équipements de l'écocentre de La Malbaie permettront d'augmenter le réemploi.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée à l'unanimité de la réunion à 18 h 5.

Compte rendu rédigé par M^e Marie-Ève Belley